



**HAL**  
open science

## Le traité de paix en droit international public

Romain Le Boeuf

► **To cite this version:**

Romain Le Boeuf. Le traité de paix en droit international public. Droit. Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014. Français. NNT: . tel-01617642

**HAL Id: tel-01617642**

**<https://hal.science/tel-01617642>**

Submitted on 16 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE  
*U.F.R. de droit et de science politique*

# LE TRAITÉ DE PAIX EN DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Thèse pour l'obtention du grade de docteur en droit public

Présentée et soutenue publiquement  
le 31 mai 2014

par

**Romain LE BŒUF**

*Directeur de recherche :*

**Mathias FORTEAU**

Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

*Membres du Jury :*

**Denis ALLAND**

Professeur à l'Université Paris II – Panthéon-Assas

**Pierre d'ARGENT**

Professeur à l'Université catholique de Louvain

**Florence POIRAT**

Professeur à l'Université Paris Sud

**Jean-Marc THOUVENIN**

Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

## Table des matières

Remerciements .....	ix
Liste des principales abréviations .....	xi
Sommaire.....	xv
Note relative au mode de citation des traités de paix.....	xvii
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
§ 1. Identification de la notion .....	15
A. Le traité de paix suppose l'existence d'une guerre.....	15
1. L'exclusion des accords internationaux conclus en l'absence de conflit armé.....	16
2. L'exclusion des accords conclus à l'occasion de conflits armés non internationaux .....	19
B. Le traité de paix suppose la terminaison de la guerre .....	26
1. L'exclusion des accords de cessation temporaire des hostilités .....	26
2. L'exclusion des accords préparatoires et subséquents au traité de paix .....	29
C. Le traité de paix suppose une forme conventionnelle.....	30
1. L'exclusion des formes unilatérales de rétablissement de la paix .....	30
2. L'exclusion des modes spontanés de rétablissement de la paix .....	32
§ 2. Délimitation du <i>corpus</i> .....	33
A. Les limites <i>ratione temporis</i> .....	34
B. Les limites <i>ratione loci</i> .....	37
§ 3. Problématique, hypothèses et plan.....	38
A. Les analyses contradictoires d'un instrument paradoxal .....	39
1. La subordination du traité de paix au droit commun des traités .....	39
a. L'unité du droit des traités .....	39
b. L'exclusivité du droit des traités.....	41
2. L'irréductibilité du traité de paix à la notion de traité .....	41
a. Une disqualification fondée sur les carences de la volonté .....	42
b. Une disqualification fondée sur l'indifférence à la volonté .....	43
B. La conciliation des exigences antinomiques d'un instrument complexe .....	44
1. Le traité de paix : un acte conventionnel.....	44
2. Le traité de paix : un acte conventionnel subordonné au droit international .....	44
a. Un traité soumis simultanément à plusieurs corps de règles .....	45
b. Un régime résultant de la conjonction de plusieurs corps de règles.....	46
C. Plan de l'étude.....	47
<b>PREMIÈRE PARTIE.</b>	
<b>LA SINGULARITÉ DE L'OBJET</b> .....	49
<b>TITRE 1.</b>	
<b>L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU DISPOSITIF</b> .....	53
Chapitre 1.	
Les dispositions relatives à la terminaison de la guerre .....	56
<i>Section 1. Les mesures ordonnant la fin de la guerre</i> .....	56
§ 1. L'expression de la fin de la guerre.....	57
A. La clause de pacification .....	57
B. L'absence de clause de pacification .....	59
1. Les silences .....	59
2. Les substituts.....	61

§ 2. La réalisation de la fin de la guerre .....	62
A. Les mesures militaires .....	62
1. La cessation des hostilités .....	63
a. La cessation des hostilités directes .....	63
b. Le désistement des hostilités indirectes .....	66
i. Le renversement des alliances internationales .....	66
ii. L'abstention de soutien à des groupements non étatiques .....	68
2. Le retrait des troupes .....	69
a. L'organisation du retrait des troupes .....	69
b. Les conditions du retrait des troupes .....	71
B. Les mesures de démilitarisation .....	72
1. La limitation des effectifs .....	72
2. L'encadrement des armements .....	76
a. Le démantèlement des fortifications .....	76
b. La limitation du matériel de guerre .....	77
<i>Section 2. Les mesures remédiant aux effets de la guerre</i> .....	80
§ 1. Les mesures tendant à la correction des effets de la guerre .....	81
A. Les mesures de restitution .....	81
1. Les territoires occupés .....	81
2. Les propriétés saisies .....	83
a. Le sort des biens privés .....	83
b. Le sort des biens publics .....	85
3. Les personnes retenues ou décédées .....	86
a. La libération des prisonniers de guerre .....	87
b. Le rapatriement des dépouilles et l'entretien des sépultures .....	91
B. Les mesures d'indemnisation .....	92
1. L'indemnisation des dommages causés par la guerre .....	92
a. L'apogée de l'indemnisation des dommages de guerre .....	93
b. Le déclin de l'indemnisation des dommages de guerre .....	95
2. L'indemnisation des frais liés à la conduite de la guerre .....	97
§ 2. Les mesures tendant à l'oubli des effets de la guerre .....	99
A. L'annistie des comportements étatiques .....	100
1. La généralité de la clause d'annistie .....	100
2. Les substituts à la clause d'annistie .....	101
B. L'annistie des comportements individuels .....	104
1. L'annistie par les parties des comportements déloyaux de leurs propres ressortissants .....	104
2. L'annistie par les parties des comportements dommageables des ressortissants ennemis .....	106
Chapitre 2.	
Les dispositions relatives à l'organisation de la paix .....	109
<i>Section 1. Les mesures affectant la conformation des parties</i> .....	109
§ 1. Les dispositions relatives à l'organisation politique des parties .....	109
A. La reconnaissance de l'organisation politique .....	110
1. La reconnaissance de gouvernement .....	110
2. La reconnaissance d'État .....	112
B. Les transformations de l'organisation politique .....	113
1. Le fonctionnement institutionnel .....	114
a. La détermination internationale du fonctionnement interne de l'État .....	114
b. Le contrôle et l'administration internationaux du fonctionnement interne de l'État .....	115
2. Les orientations matérielles .....	118
§ 2. Les dispositions relatives au territoire des parties .....	121
A. Les dispositions recognitives de titres .....	121
1. L'attribution des titres territoriaux .....	122
2. La détermination des titres territoriaux .....	123
a. Les délimitations conventionnelles .....	124
b. Les délimitations institutionnelles .....	125
B. Les dispositions translatives de titres .....	127
1. La diversité des formes .....	127

2. La diversité des conditions.....	131
a. Le consentement des populations aux cessions.....	131
b. La compensation des cessions.....	134
<i>Section 2. Les mesures affectant les relations entre les parties.....</i>	<i>136</i>
§ 1. La détermination du droit applicable.....	137
A. Le sort du droit antérieur à la guerre.....	137
1. La nécessité d'une confirmation explicite des traités antérieurs à la guerre.....	137
2. La possibilité de ne pas confirmer les traités antérieurs à la guerre.....	139
B. Le développement des relations entre les parties.....	141
1. L'établissement de relations diplomatiques et consulaires.....	142
2. L'établissement de coopérations techniques.....	143
a. Les dispositions relatives au commerce.....	143
b. Les dispositions relatives à des coopérations non commerciales.....	146
§ 2. Les mécanismes d'application du droit.....	147
A. Les mesures organisant l'exécution du traité.....	148
1. Les procédures d'exécution du traité.....	148
a. La mission des organes d'exécution.....	148
b. La composition des organes d'exécution.....	149
2. Les procédures de règlement des différends relatifs à l'exécution du traité.....	151
a. La lente émergence des procédures obligatoires de règlement des différends.....	151
b. Le déclin progressif des procédures de règlement obligatoire des différends.....	153
B. Les mesures garantissant l'exécution du traité.....	155
1. Les mesures bilatérales.....	156
2. Les mesures impliquant des tiers.....	158
a. La désignation des garants.....	159
i. Paritarisme et institutionnalisation : la dualité des méthodes.....	159
ii. Garanties paritaires et institutionnelles : la conjonction des méthodes.....	161
b. Les compétences des garants.....	163
Conclusion du premier titre.....	165
<b>TITRE 2.</b>	
<b>L'HOMOGÉNÉITÉ DES MOTIFS.....</b>	<b>167</b>
Chapitre 1.	
Le renvoi aux exigences de la sécurité.....	171
<i>Section 1. Le teneur du motif sécuritaire.....</i>	<i>174</i>
§ 1. Le caractère collectif de la sécurité.....	175
A. Un motif commun : la sécurité des parties.....	175
B. Un motif fréquent : la sécurité au-delà des parties.....	176
§ 2. Le caractère préventif de la sécurité.....	178
A. Un motif émergent : la prévention de la répétition de la guerre.....	179
B. Un motif incident : le règlement des différends propres à la répétition de la guerre.....	180
<i>Section 2. La valeur du motif sécuritaire.....</i>	<i>184</i>
§ 1. Une valeur assujettie aux sources du motif.....	184
A. Un motif d'opportunité.....	185
B. Une juridiciarisation progressive.....	186
§ 2. Une valeur assujettie aux fonctions du motif.....	188
A. La sécurité comme justification.....	189
B. La sécurité comme fondement.....	191
1. La sécurité et la détermination du contenu du traité.....	192
a. L'indétermination fonctionnelle de la notion de sécurité.....	192
b. La distorsion progressive du raisonnement sécuritaire.....	195
2. La sécurité et la compréhension du contenu du traité.....	197

Chapitre 2.	
Le recours aux techniques de la responsabilité .....	199
<i>Section 1. L'identification des conditions de la responsabilité</i> .....	203
§ 1. Le dommage .....	203
A. L'existence du dommage .....	204
1. Le constat du dommage, condition de son oubli .....	205
2. Le constat du dommage, fondement de son indemnisation .....	206
B. L'étendue du dommage .....	208
§ 2. Le fait dommageable .....	213
A. Les carences de l'énoncé des faits .....	213
1. Un énoncé sibyllin .....	214
2. Un énoncé neutre .....	216
B. L'absence de qualification de l'illicite .....	218
1. Le silence des traités quant à l'illicéité des faits .....	218
2. Un silence non rédhibitoire .....	220
a. L'illicéité au-delà du traité .....	220
b. La responsabilité en deçà de l'illicite .....	221
i. Fait illicite et faute .....	222
ii. Fait illicite et atteinte à un intérêt juridiquement protégé .....	225
<i>Section 2. La mise en œuvre du contenu de la responsabilité</i> .....	228
§ 1. Une responsabilité mise en œuvre à travers le mécanisme des réparations .....	229
A. L'étendue formelle des réparations .....	230
B. L'étendue réelle des réparations .....	231
1. La diversité des modes de réparation .....	231
a. Les restitutions .....	231
b. Les indemnités .....	234
c. Les satisfactions .....	238
2. La renonciation aux réparations .....	242
§ 2. Une responsabilité excédant le mécanisme des réparations .....	244
A. Les mesures relatives à la cessation du comportement dommageable .....	244
B. Les mesures relatives à la non-répétition du comportement dommageable .....	246
Conclusion du second titre .....	250
<b>CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE</b> .....	251
<b>DEUXIÈME PARTIE.</b>	
<b>LES INCERTITUDES DE LA FORME</b> .....	253
<b>TITRE 1.</b>	
<b>LE TRAITÉ DE PAIX : UN TRAITÉ IMPOSÉ</b> .....	259
Chapitre 1.	
La pratique de la contrainte .....	262
<i>Section 1. L'existence de la contrainte</i> .....	262
§ 1. La contrainte exercée sur le représentant de l'État .....	263
A. Les formes d'intimidation .....	264
B. Les risques de confusion .....	265
§ 2. La contrainte exercée sur l'État lui-même .....	267
A. La contrainte en l'absence de suspension préalable des hostilités .....	267
B. La contrainte en cas de suspension préalable des hostilités .....	269
1. Une contrainte relayée par les accords intérimaires .....	270
2. Une contrainte perpétuée par la précarité de la situation .....	272
a. Un <i>statu quo</i> désavantageux .....	272
b. Une menace permanente de reprise des hostilités .....	274

<i>Section 2. L'influence de la contrainte</i> .....	277
§ 1. Les difficultés théoriques de l'évaluation.....	278
A. La concomitance de la volonté et de la contrainte.....	278
B. La pluralité et la réciprocité des contraintes.....	279
§ 2. Les limites pratiques de l'évaluation.....	280
A. L'anticipation de la contrainte.....	281
B. La résistance à la contrainte.....	283
 Chapitre 2.	
Les effets de la contrainte.....	285
<i>Section 1. Les effets de la contrainte sur la validité de l'acte</i> .....	285
§ 1. Les conceptions antérieures à la codification.....	285
A. L'argument de la contrainte dans la pratique internationale.....	286
1. Pratique diplomatique.....	286
a. Les succès ambigus des démarches relationnelles.....	287
i. Les traités de paix imposés par la France révolutionnaire (1795-1814).....	287
ii. Les traités de paix imposés par l'Allemagne victorieuse (1864-1918).....	288
iii. Les accords imposés à la Tchécoslovaquie (1938-1973).....	288
iv. La Convention de Paix entre la France et la Thaïlande (1941-1946).....	291
b. L'échec systématique des démarches institutionnelles.....	292
i. Les traités de paix sud-américains de 1883 et 1904.....	293
ii. Les vingt et une demandes du Japon de 1915.....	294
2. Pratique juridictionnelle.....	295
a. La contrainte dans l'argumentation des parties.....	296
i. La contrainte comme argument relatif à l'interprétation du traité.....	297
ii. La contrainte comme argument tendant à la dénaturation du traité.....	298
b. La contrainte dans les décisions des juridictions.....	300
B. L'argument de la contrainte dans la doctrine internationaliste.....	302
1. L'admission de la validité du traité conclu sous la contrainte.....	302
a. La doctrine majoritaire : l'admission de la contrainte.....	302
b. La doctrine minoritaire : le refus de la contrainte.....	305
i. Une doctrine précoce : l'invalidité des traités imposés.....	305
ii. Une doctrine nuancée : la validité du traité de paix imposé.....	306
2. Les justifications de l'admission de cette validité.....	307
a. Les justifications théoriques.....	307
b. Les justifications d'opportunité.....	309
3. Les limites à l'admission de cette validité.....	311
a. Les limites touchant aux moyens de la contrainte.....	312
b. Les limites touchant aux fins de la contrainte.....	312
§ 2. Le régime postérieur à la codification.....	314
A. L'énoncé de la prohibition.....	314
B. La portée de la prohibition.....	315
1. L'étendue du champ d'application de la règle.....	317
a. La portée personnelle de la prohibition.....	317
b. La portée temporelle de la prohibition.....	318
c. La portée matérielle de la prohibition.....	321
2. La rigueur des conditions de mise en œuvre de la règle.....	322
a. Le problème de la preuve de la contrainte.....	322
b. Le problème du degré de la contrainte.....	323
<i>Section 2. Les effets de la contrainte sur la nature de l'acte</i> .....	326
§ 1. L'existence d'un traité implique nécessairement un consentement.....	329
A. Le traité suppose la conclusion d'un accord.....	330
B. La conclusion d'un accord suppose le consentement.....	330
1. Le consentement au texte du traité.....	331
2. Le consentement à être lié par le traité.....	331
§ 2. Le consentement n'implique pas nécessairement la liberté de celui qui consent.....	332
A. La liberté du consentement, une politique juridique contingente.....	334
1. Le caractère contingent de l'exigence de la liberté du consentement.....	335
a. L'exemple du droit français des contrats.....	335
b. Le droit international des traités.....	336
2. La caractère politique de l'exigence de la liberté du consentement.....	337

B. La liberté du consentement, une valeur sociale parmi d'autres.....	338
1. Une valeur relative .....	339
2. Les valeurs concurrentes .....	340
Conclusion du premier titre.....	341
<b>TITRE 2.</b>	
<b>LE TRAITÉ DE PAIX : UN TRAITÉ INÉGAL .....</b>	<b>343</b>
Chapitre 1.	
Les manifestations de l'inégalité.....	346
<i>Section 1. L'inégalité dans la formation du traité de paix.....</i>	<i>346</i>
§ 1. Les distinctions établies dans l'énumération des parties .....	347
A. Le « camp » des parties .....	349
1. Une distinction symbolique.....	349
2. Une distinction technique.....	350
B. Le « rang » des parties .....	352
§ 2. Les distinctions établies dans la détermination de la méthode de conclusion .....	354
A. Les méthodes de l'élaboration du traité.....	355
1. La mise en avant du consensualisme .....	355
a. L'initiative des négociations .....	355
b. Les conditions des négociations.....	356
2. Les atténuations du consensualisme.....	359
B. Les méthodes de l'entrée en vigueur du traité.....	360
1. La signature du traité.....	361
2. La ratification du traité.....	362
<i>Section 2. L'inégalité dans le contenu du traité de paix .....</i>	<i>364</i>
§ 1. Des équilibres relatifs.....	365
A. Les obligations identiques .....	366
B. Les obligations équivalentes .....	368
1. La technique des compensations .....	368
2. La valeur des compensations.....	370
a. Les compensations factices .....	370
b. La complexité des évaluations .....	371
§ 2. Des inégalités manifestes .....	373
A. Les obligations inégales .....	373
1. Une pratique inhabituelle .....	375
2. Des précédents extrêmes .....	376
B. Les obligations potestatives .....	380
1. La composition inégale des organes chargés de l'application du traité .....	380
2. L'attribution d'un pouvoir à l'une des parties .....	382
Chapitre 2.	
Les effets de l'inégalité.....	384
<i>Section 1. La théorie des traités inégaux à l'épreuve de la pratique .....</i>	<i>386</i>
§ 1. La théorie des traités inégaux .....	386
A. Le traité inégal : une notion équivoque .....	387
B. Le traité inégal : un régime autonome ?.....	389
1. La lésion : une notion inopportune en droit international.....	390
2. La lésion : une notion inexistante en droit international.....	392
§ 2. La pratique en matière de contestation des traités inégaux .....	394
A. Pratique diplomatique.....	394
1. L'échec des tentatives institutionnelles .....	395
a. Le traité anglo-égyptien de 1936.....	396
b. L'échange de lettres franco-tunisien de 1958.....	398
2. Le succès mitigé des négociations bilatérales .....	400
a. Une négociation réussie : le cas du traité sino-belge de 1865 .....	400
b. La valeur du précédent.....	403



B. Pratique juridictionnelle .....	405
1. L'inégalité dans l'argumentation des parties.....	405
a. L'inégalité invoquée par le vaincu .....	405
i. Les affaires allemandes .....	406
ii. Les affaires bulgares.....	406
b. L'inégalité revendiquée par le vainqueur.....	408
2. L'inégalité dans le raisonnement des juridictions .....	410
a. Le rejet des tentatives visant à disqualifier le traité .....	410
b. Le succès mesuré des tentatives visant à interpréter le traité en faveur de la partie faible.....	411
<i>Section 2. La théorie des traités inégaux et la codification du droit des traités .....</i>	<i>413</i>
§ 1. L'inégalité dans les travaux préparatoires de la Convention de Vienne .....	413
A. L'égalité, un principe du droit des traités .....	413
B. L'égalité, une condition de validité des traités ?.....	415
1. L'égalité conventionnelle, une norme impérative ? .....	415
2. L'égalité conventionnelle, une norme ? .....	416
a. Les discussions à la Commission du droit international.....	416
b. Les discussions à la Conférence de Vienne .....	418
§ 2. L'inégalité dans la Convention de Vienne.....	421
A. Le silence du dispositif.....	422
B. Le préambule et la Déclaration sur l'interdiction de la contrainte militaire, politique ou économique lors de la conclusion de traités.....	423
Conclusion du second titre.....	425
<b>CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE .....</b>	<b>426</b>
 <b>TROISIÈME PARTIE.</b>	
<b>L'ADÉQUATION DE LA FORME À L'OBJET .....</b>	<b>429</b>
 <b>TITRE 1.</b>	
<b>LE TRAITÉ, INSTRUMENT DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....</b>	<b>433</b>
 Chapitre 1.	
La nature transactionnelle du traité de paix.....	436
<i>Section 1. La réception de la notion de transaction en droit international public .....</i>	<i>437</i>
§ 1. La transaction dans la doctrine .....	438
A. Un instrument connu .....	438
B. Un instrument oublié.....	440
1. Un instrument tenu pour non juridique .....	441
a. Fondements de l'objection.....	441
b. Limites de l'objection .....	442
2. Un instrument tenu pour archaïque.....	443
§ 2. La pratique de la transaction .....	444
A. Exemples d'accords comportant une transaction.....	444
B. Exemples d'accords renvoyant à une transaction .....	446
1. Les clauses compromissoires et l'alternative transactionnelle .....	446
2. Les procédures contentieuses et l'obstacle transactionnel.....	447
a. Les procédures admettant la transaction comme motif de clôture.....	448
i. La transaction devant la Cour internationale de Justice.....	448
ii. La transaction en dehors de la Cour internationale de Justice .....	450
b. Les procédures favorisant la transaction comme motif de clôture .....	452
<i>Section 2. L'applicabilité de la notion de transaction au traité de paix .....</i>	<i>454</i>
§ 1. L'existence d'un différend .....	455
A. Guerre et différend : des notions distinctes .....	455
B. Guerre et différend : des notions voisines.....	456
1. Un engendrement réciproque .....	456
a. Le différend, cause de la guerre .....	457
b. La guerre, cause de différends .....	458

2. Des interactions complexes .....	459
a. La guerre, facteur de résolution du différend .....	459
b. La guerre, facteur d'aggravation du différend .....	460
§ 2. Le règlement du différend .....	460
A. Aspects substantiels du règlement .....	461
1. L'attribution des droits contestés .....	461
2. La renonciation aux prétentions contraires .....	463
a. Forme des renonciations .....	463
b. Portée des renonciations .....	465
B. Aspects procéduraux du règlement .....	466
Chapitre 2.	
Le traité à l'épreuve de la fonction transactionnelle .....	470
<i>Section 1. L'altération de la figure conventionnelle</i> .....	470
§ 1. Le rapport égalitaire redéfini .....	470
A. La transaction suppose une inégalité .....	471
B. La transaction corrige une inégalité .....	472
§ 2. Le rapport volontaire redéfini .....	474
A. La transaction, une convention entre le volontaire et l'obligatoire .....	475
1. La volonté transactionnelle s'inscrit dans un rapport préalable d'obligation .....	475
2. La volonté transactionnelle est déterminée par le rapport préalable d'obligation .....	476
B. Le traité de paix, une convention entre contraintes juridiques et contrainte militaire .....	476
1. L'absence de substitution de la contrainte militaire aux contraintes juridiques .....	477
2. L'articulation de la contrainte militaire et des contraintes juridiques .....	477
<i>Section 2. L'altération du régime conventionnel</i> .....	479
§ 1. L'existence de « points de contact » entre droit des traités et droit de la responsabilité .....	480
A. Le droit de la responsabilité est intégré au droit des traités .....	481
1. La nullité du traité comme conséquence d'un comportement illicite affectant son élaboration .....	481
2. La dénonciation du traité comme conséquence d'un comportement illicite affectant son exécution .....	482
a. Les conséquences de la violation illicite du traité .....	482
b. L'exclusion du caractère illicite de la violation du traité .....	483
B. Le droit des traités est complété par le droit de la responsabilité .....	484
1. Droit de la responsabilité et détermination du caractère illicite de la violation du traité .....	484
2. Droit de la responsabilité et détermination des conséquences de la violation du traité .....	486
§ 2. La subordination du droit des traités aux règles du droit de la responsabilité .....	488
A. Le traité comme instrument au service du droit de la responsabilité .....	488
1. Les droits processuels résultant du rapport de responsabilité .....	489
2. La transaction, processus conventionnel de mise en œuvre de la responsabilité .....	490
a. La mixité de la procédure transactionnelle .....	491
b. L'hybridation du régime de la transaction .....	491
B. Le droit des traités comme corps de règles susceptible d'être affecté par des mécanismes issus du droit de la responsabilité .....	492
1. Les altérations du droit commun des traités fondées sur l'existence d'un rapport préalable de responsabilité .....	493
a. La diversité des atteintes portées à la procédure conventionnelle de droit commun .....	493
b. Le régime de la contrainte armée .....	494
2. Les limites aux altérations du droit commun des traités .....	499
a. Les limites inhérentes au droit de la responsabilité .....	499
b. Les limites imposées au droit de la responsabilité par d'autres corps de règles .....	502
Conclusion du premier titre .....	504

## TITRE 2.

### LE TRAITÉ, INSTRUMENT DE SÉCURITÉ COLLECTIVE ..... 505

#### Chapitre 1.

#### La contestation de l'instrument ..... 507

##### *Section 1. Les critiques dirigées contre le mode conventionnel comme instrument de sécurité collective* ..... 507

##### § 1. Les critiques fondées sur l'illicéité de l'objet des traités de paix ..... 508

###### A. Les atteintes aux « droits fondamentaux des États » ..... 510

###### 1. Contenu de l'argument ..... 510

###### 2. Valeur de l'argument ..... 512

###### B. Les atteintes aux droits humains fondamentaux ..... 513

###### 1. Les droits humains individuels ..... 514

###### a. Les dispositions immédiatement attentatoires aux droits fondamentaux ..... 514

###### b. Les dispositions faisant obstacle à la sanction des atteintes aux droits fondamentaux ..... 517

###### i. La renonciation des parties à la répression des atteintes aux droits fondamentaux ..... 517

###### ii. Les clauses de renonciation à la réparation des atteintes aux droits fondamentaux ..... 521

###### 2. Les droits humains collectifs ..... 523

###### a. Les atteintes aux droits des peuples ..... 523

###### i. Les traités de paix antérieurs à la consécration du droit des peuples ..... 524

###### ii. Les traités de paix postérieurs à la consécration du droit des peuples ..... 525

###### b. Les atteintes aux droits des minorités ..... 527

##### § 2. Les critiques fondées sur l'indisponibilité de l'objet des traités de paix ..... 529

###### A. Aspects logiques de l'argument ..... 530

###### 1. Le caractère superflu de certaines clauses des traités de paix ..... 530

###### a. Les clauses relatives au jus ad bellum ..... 531

###### b. Les clauses relatives au jus in bello ..... 533

###### 2. La valeur des clauses superflues ..... 534

###### a. Des clauses inutiles ? ..... 534

###### i. Répétition et individualisation de la règle ..... 534

###### ii. Répétition et institutionnalisation de la règle ..... 535

###### b. Des clauses illicites ? ..... 536

###### B. Aspects idéologiques de l'argument ..... 537

##### *Section 2. Les tentatives de dépassement du mode conventionnel comme instrument de sécurité collective* ..... 539

##### § 1. L'expérimentation de modes unilatéraux ..... 541

###### A. Précédents historiques ..... 541

###### 1. La *debellatio* ..... 541

###### 2. La capitulation inconditionnelle de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale ..... 543

###### a. Les origines de la méthode ..... 544

###### b. Les caractères de la méthode ..... 545

###### i. Les spécificités formelles de la méthode ..... 545

###### ii. Les spécificités substantielles de la méthode ..... 546

###### B. Formes actuelles ..... 547

###### 1. Les résolutions du Conseil de sécurité ..... 547

###### a. La résolution 687 (1991) ..... 548

###### b. La résolution 1244 (1999) ..... 549

###### 2. Les ordonnances et arrêts de la Cour internationale de Justice ..... 550

##### § 2. L'insuffisance des modes unilatéraux ..... 553

###### A. Les lacunes formelles des règlements unilatéraux ..... 553

###### 1. Un fondement juridique incertain ..... 553

###### a. Les fondements des pouvoirs des Alliés à l'égard de l'Allemagne ..... 554

###### b. Les fondements des pouvoirs du Conseil de sécurité à l'égard de l'Irak et de la République fédérale de Yougoslavie ..... 555

###### 2. Un caractère conventionnel incompressible ..... 558

###### a. Le recueil du consentement des Puissances de l'Axe par les Alliés ..... 558

###### b. Le recueil du consentement dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ..... 560

###### B. Les lacunes matérielles des règlements unilatéraux ..... 564

###### 1. Caractère inachevé des solutions ..... 564

###### a. Le caractère inachevé du règlement imposé à l'Allemagne à la fin de la Seconde Guerre mondiale ..... 565

###### b. Le caractère inachevé des décisions du Conseil de sécurité ..... 565

###### 2. Caractère potentiellement illicite des solutions ..... 568

Chapitre 2.	
La consécration de l'instrument .....	573
<i>Section 1. La multilatéralisation du mode conventionnel en matière de retour à la paix</i> .....	573
§ 1. L'inclusion de tiers .....	575
§ 2. L'institutionnalisation du tiers .....	576
A. Les interventions incitatives .....	577
1. L'incitation à négocier : l'exemple de la situation au Moyen-Orient .....	577
2. L'incitation à conclure : l'exemple de la situation en ex-Yougoslavie .....	579
B. Les interventions limitatives .....	581
1. La nature des limites imposées aux règlements conventionnels .....	581
a. Les limites a priori .....	581
i. Les limites posées en amont des traités israélo-arabes .....	581
ii. Les limites posées en amont des Accords de Dayton .....	583
b. Les contrôles a posteriori .....	584
i. L'approbation des arrangements .....	584
ii. La condamnation des arrangements .....	585
2. La portée des limites imposées aux règlements conventionnels .....	586
a. La portée juridique restreinte des limites posées par l'Assemblée générale .....	586
b. La portée juridique variable des limites posées par le Conseil de sécurité .....	588
<i>Section 2. L'exorbitance du droit des traités en matière d'agression</i> .....	590
§ 1. La genèse de l'article 75 .....	591
A. L'émergence de la question de l'État agresseur en droit des traités .....	591
B. L'extension de la question de l'État agresseur en droit des traités .....	593
1. L'autonomisation du sort de l'État agresseur .....	594
a. La dissociation des sorts du tiers et de l'agresseur .....	594
b. La consécration d'une « réserve générale » .....	596
2. L'indétermination du sort de l'État agresseur .....	596
§ 2. Le recours à l'article 75 .....	598
A. Les conditions du recours à l'article 75 .....	598
1. L'exigence d'une agression .....	598
a. Une exigence indiscutable de la Convention de Vienne .....	598
b. Une exigence limitée à la Convention de Vienne .....	599
2. L'exigence d'une réaction à l'agression .....	601
a. Le constat de l'agression .....	601
b. L'adoption préalable de « mesures » .....	604
B. Les conséquences du recours à l'article 75 .....	607
1. La portée de l'article 75 .....	607
a. Le principe de la réserve .....	607
b. La généralité de la réserve .....	609
2. Les limites de l'article 75 .....	611
a. Le refus d'un agresseur hors la loi .....	611
b. L'absence de consécration d'un gouvernement international de fait .....	614
Conclusion du second titre .....	617
<b>CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE</b> .....	618
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	621
<i>Bibliographie</i> .....	627
A. Ouvrages, manuels, thèses .....	627
B. Cours de l'Académie de droit international de La Haye .....	636
C. Articles, contributions .....	639

<i>Table des documents</i> .....	659
A. Traités de paix .....	659
B. Autres documents diplomatiques .....	673
1. Documents des Nations Unies .....	673
a. Résolutions du Conseil de sécurité .....	673
b. Résolutions de l'Assemblée générale .....	674
c. Documents adoptés par des institutions ou organes spécialisés des Nations Unies .....	675
d. Projets d'articles de la Commission du droit international .....	675
2. Autres documents .....	676
a. Documents régissant les relations des parties en temps de guerre .....	676
b. Documents relatifs au rétablissement de la paix .....	676
c. Documents relatifs à l'organisation des rapports pacifiques .....	679
<i>Index de la jurisprudence</i> .....	683
A. Cour permanente de Justice internationale .....	683
B. Cour internationale de Justice .....	684
C. Autres juridictions .....	686
1. Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie .....	686
2. Tribunal spécial pour la Sierra Leone .....	686
3. Tribunal spécial pour le Liban .....	686
4. Cour européenne des droits de l'homme .....	686
5. Cour de justice de l'Union européenne .....	686
6. Cour interaméricaine des droits de l'homme .....	686
D. Sentences arbitrales .....	686
<i>Index thématique</i> .....	689
<i>Table des matières</i> .....	693

**Résumé :**

Le traité de paix est un acte juridique de nature conventionnelle, conclu entre deux ou plusieurs États en vue de mettre fin à une guerre qui les oppose. Cependant, au regard des conditions de sa conclusion aussi bien que de son contenu, l'instrument présente un certain nombre de caractères peu compatibles avec le modèle classique du traité international. En effet, l'exigence d'une rencontre de volontés à la fois libres et égales se heurte tant à l'existence d'un recours préalable à la force qu'au défaut de réciprocité des droits et obligations convenus. Pour autant, l'instrument ne peut être réduit au simple enregistrement d'un rapport de forces entre les parties, au profit duquel le vainqueur dicterait arbitrairement ses conditions à un vaincu contraint de les accepter. Au contraire, la pratique révèle l'inscription du traité de paix dans un faisceau de mécanismes juridiques qui détermine en partie le contenu, le sens et la mesure des droits et obligations respectifs des belligérants. Essentiellement empruntés au droit de la responsabilité internationale et au droit de la sécurité collective, ces mécanismes invitent à envisager le traité de paix, non comme le produit de l'application exclusive du droit des traités, mais comme le résultat des exigences simultanées et potentiellement contradictoires de différents corps de règles. Cette approche dynamique de l'instrument permet de porter une lumière nouvelle sur les règles matérielles qui régissent la fin des conflits armés internationaux, autant que de mettre en question certaines représentations parfois hâtivement associées à la forme du traité international.

**Summary :**

Peace treaty is an international legal act of a contractual nature, concluded by two or more States in order to end the war between them. Nevertheless, regarding both the circumstances of its conclusion and its content, this instrument is remotely compatible with the classical figure of international treaty. The requirement of free and equal wills faces both the existence of a prior use of force and the lack of reciprocity on the agreed rights and obligations. This does not mean that the instrument is solely the product of two forces confronting each other. In practice, the winner does not arbitrarily dictate its terms to a coerced vanquished. On the contrary, a peace treaty finds itself at the intersection of several legal mechanisms which partly determine the content and the extent of the respective rights and obligations of belligerents. Those mechanisms are mostly borrowed from the law of international responsibility and the law of collective security. They invite to consider the peace treaty not as the product of the exclusive application of the law of treaties, but as the result of simultaneous and potentially conflicting requirements of different bodies of rules. This dynamic approach of the instrument brings a new light on the substantive rules governing the end of international armed conflicts. It also permits to discuss certain representations sometimes hastily associated with the very concept of treaty.